



DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD  
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU  
MERCREDI 24 JUILLET 2024



N°04/2024

En exercice : 17

Présents : 09 Pour : 10  
Absents : 07 Contre : 00  
Procurations : 01 Abstention : 00  
Votants : 10 Blanc : 00

Étaient présents :

Ali Moussa MOUSSA BEN, Bouchourani COLO, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Mirhane OUSSENI, Djaldi MOUSSA, Madi YOUSSEUF, Attoumani Black ABDULLAH, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Assani-Soufiane AYOUBA

Objet :

Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets MILDECA pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre le trafic de drogues et les addictions des mineurs

Étaient absents :

Chanrani ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Zakiya TOIBIBOU, Zakia MADI ASSANI, Bihaki DAOUDA, Abdou RACHADI, Saïd ALISAÏD

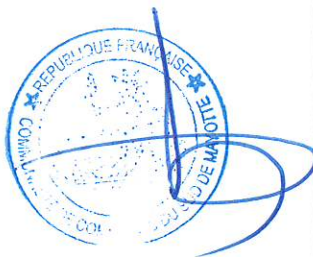
Procurations :

Hafidhou ABIDI MADI (pour Mirhane OUSSENI)

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 29/07/2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le 24 du mois de juillet, le Bureau Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Sud sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 18 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN. Madame Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*



Le Président,  
**Ali Moussa MOUSSA BEN**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ainsi que les articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT applicables aux assemblées des Communautés de communes ;  
**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes du Sud de Mayotte modifiés par arrêté préfectoral n°2024-SG-401 du 29 mai 2024 ;  
**Vu** la délibération n°63/2023 relative à la définition et à la modification de l'intérêt communautaire de la CCSud ;  
**Vu** la délibération n°67/2024 du 21 juin 2024 relative à la composition et aux attributions du Bureau Communautaire ;  
**Vu** le rapport n°04/CCSUD-BC/2024 relatif à la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets MILDECA pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre le trafic de drogues et les addictions des mineurs.

Considérant qu'un des objectifs du projet de territoire 2019/2029 de la CCSud est de « **Co-construire une intercommunalité solidaire, fondée sur les valeurs d'humanité de la culture mahoraise et résolument tournée vers l'avenir** ».

Animée par une volonté politique forte, la CCSud s'engage à « *améliorer les conditions de vie des habitants* ». Cet engagement se matérialise par la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale et l'élaboration du projet de santé du territoire (Centre de santé/spot de télémédecine de Kani-Kéli, Contrat Local de Santé Intercommunal).

C'est dans ce schéma que s'inscrivent les actions à mettre en œuvre par la CCSud dans le cadre de l'appel à projets MILDECA 2024 (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives), visant à lutter contre le trafic de drogues des mineurs.

Cet appel à projets a notamment pour objectifs de :

- **Lutter contre les trafics de drogues par la prévention et la réduction des conduites addictives ;**
- **Réduire les risques et les dommages ;**
- **Améliorer l'accès aux soins et l'accompagnement des patients ;**
- **Renforcer les compétences des professionnels ;**
- **Mobiliser la communauté et les partenaires locaux.**

*Ainsi délibéré, les membres du Bureau Communautaire ont signé sur la liste d'émergences.*

Des objectifs spécifiques à notre territoire ont également été identifiés :

- **Sensibiliser les mineurs aux dangers du trafic et de la consommation de drogues ;**
- **Initier et développer des compétences créatives et artistiques ;**
- **Impulser un travail et une coordination entre les acteurs locaux (élus, habitants, forces de l'ordre, les services sociaux, et associations locales) ;**
- **Proposer des alternatives éducatives et professionnelles aux jeunes à risque ;**
- **Soutenir la parentalité.**

C'est dans ce cadre que la CCSud s'engage à mettre en œuvre des actions autour des deux axes suivants :

- **Lutter contre l'attractivité des réseaux criminels de trafics de drogues ;**
- **Proposer des alternatives au trafic et occuper le terrain.**

Considérant les enjeux liés à l'accès aux droits, au soutien à la parentalité et à la limitation des comportements à risques afin de garantir un développement touristique responsable ainsi que le bien-être territorial ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire

**Décide :**

**Article 1 :**

De valider la demande de financement d'un montant de 260.000 € (deux cent soixante mille euros) au titre de l'appel à projets MILDECA pour la réalisation d'actions de lutte contre le trafic de drogues et les addictions des mineurs ;

**Article 2 :**

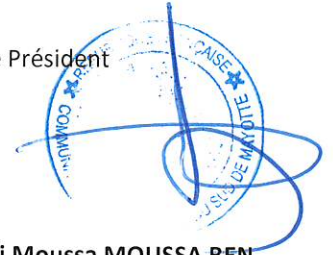
De confier la réalisation de ces actions au CIAS de la CCSud ;

**Article 3 :**

D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette affaire.

Fait à Bandré, le 29 juillet 2024

Le Président



Ali Moussa MOUSSA BEN